



# Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour \_ Fondation Domus à Ardon

concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré

Document b.

## Réponses aux questions

N°	POS	QUESTIONS	REPONSES
----	-----	-----------	----------

Remarque: les questions ont été laissées telles qu'elles ont été formulées par les concurrents (fautes de frappe et d'orthographe ou de syntaxe comprises).

### 1.1 Situation actuelle

Accès   Espaces extérieur			
1		Le grand noyer situé dans l'espace sud a-t-il fait l'objet de contrôle ou d'expertise arboricole ? Son état est-il jugé bon et permet-il sa conservation ? Est-il classé au recensement l'comos ou par une autre appellation de protection ?	Tenant compte de son port général, de sa vitalité cet arbre est en pleine santé. La production annuelle de noix est un indicateur important de bonne santé et de vitalité ainsi que son feuillage toujours fourni et abondant. Le carottage effectué montre un état sanitaire du tronc parfait sans pourriture apparente. Ce carottage approche le cœur de l'arbre et une pourriture centrale serait immanquablement repérée. De ce fait, l'état sanitaire de cet arbre permet sa conservation sans risques avérés. Il n'est pas référencé par des instances de protection.
2		L'accès des unités des vies logements des résidents doit-elle être séparée ou partagée avec l'accès aux visiteurs et personnes étrangères au foyer ?	Laissé à l'appréciation des concurrents. L'accès aux unités de vie peut être identique avec l'accès des espaces communs et l'accès au Centre de Jour; une signalétique claire et appropriée est à mettre en place.

### 2.17 Documents remis aux participants

3		Y-a-t-il un document avec des courbes de niveau complètes à disposition (fichier maquette) ?	Le plan de situation remis aux concurrents correspond au fichier de la maquette.
---	--	--	--

### 2.18 Documents demandés

4		Les renders peuvent se placer dans n'importe quelle planche? Ils peuvent être en couleur?	Oui - Oui
---	--	---	-----------

### 3.3 Périmètre du concours

5		En référence à Art.53 RCCZ : Construction en limite - Lorsque la parcelle voisine est déjà construite en limite A) Est-on dans ce cas ? B) Si oui peut-on construire en limite de parcelle ? et quelles limites sont concernées ? C) Si oui peut-on ne pas tenir compte de l'alignement à 20m ?	A) Oui B) Une construction en limite est possible en contiguïté avec les parcelles 3346 et 4627, mais uniquement sur la largeur du bâti existant. Toutefois il faut respecter les ouvertures des façades existantes. C) L'alignement à 20 m est à respecter, mais il est possible de construire en retrait.
6		Le RCCZ parle d'ordre contigü, est-il possible de se coller contre les bâtiments voisins dont une façade se trouve en limite ?	
7		En référence à Art.57 C) RCCZ A) Est-ce que la cafeteria et les ateliers peuvent être considérés comme du commerce et de l'artisanat ? B) Si oui est ce que les 20m en front de rue du Simplon sont constructible ?	A) Non B) voir réponses 5 + 6

8	Si l'emprise de la construction nouvelle est identique au bâtiment C existant, est ce qu'une dérogation sur la distance à la limite est admise ? Les distances aux limites sont plus contraignantes dans le PQ.	Oui, selon Art. 5 « Droits acquis » (LC). «Les constructions et installations existantes réalisées conformément au droit antérieur mais devenues contraires aux plans ou aux prescriptions en vigueur peuvent être entretenues, transformées, agrandies, reconstruites ou changées d'affectation.»
9	Dans les schémas 2 et 3, page 21, on remarque très clairement que le bâtiment C est hors d'emprise constructible, les appréciations de ces cas divergent selon les Communes. Pouvez-vous préciser la partie dans ce cas qui nous concerne ? - Pouvons-nous le rebâtir un bâtiment identique à l'existant ? - si on maintient ce bâtiment pouvons-nous le surélever ?	Oui, voir réponse 8. Non, le gabarit du bâtiment existant doit être maintenu.
10	Le bâtiment A doit être conservé. Pouvez-vous définir précisément les limites du bâtiment A (corps bas au sud-est compris) ?	Laissé à l'appréciation du concurrent. Le bon fonctionnement du nouvel ensemble doit être garanti.
11	Les escaliers à vis extérieurs doivent-ils être conservés ?	Laissé à l'appréciation des concurrents. Les prescriptions sur la protection incendie doivent être respectées.
12	Est-t-il possible démolir ou modifier l'escalier extérieur du bloque A?	
13	Peut-on intervenir sur les façades du bâtiment D ?	Laissé à l'appréciation des concurrents.
14	Le bâtiment D doit-il être impérativement conservé ?	Oui Les bureaux peuvent être déplacés et le bâtiment peut être réaffecté à d'autres usages prévus dans le programme des locaux.
15	Lorsque la façade d'un bâtiment se présente obliquement par rapport à la limite de propriété, la distance réglementaire peut-elle être mesurée au milieu de la façade et perpendiculairement à la limite ?	La distance minimale à la limite de la parcelle doit être respectée à chaque point de la façade.
16	Pouvez-vous préciser le terme petite façade et grande façade ?	La grande façade correspond à la façade la plus longue, la petite à la plus courte.
17	Lorsque dans le programme et les documents du PQ il est mentionné « SBP », s'agit-il bel et bien de « Surfaces de plancher SP » selon la SIA 416 et non de SPd ? Puisque l'indice de densité donné est un IBUS.	Les surfaces données dans le programme des locaux (chapitre 4) sont des surfaces nettes. Le projet doit correspondre à l'IBUS défini au chapitre 3.3 « Périmètre du concours _ Plan de quartier ».
18	Le contour de la parcelle parcelle 3042 délimite, au nord, un accès automobile actuellement obstrué par des aménagements. Est-il envisageable de prévoir une servitude de passage sur la parcelle voisine dans la continuité de cette trace?	Non

## Plan de quartier

19	Le concours fait mention d'un plan de quartier dont nous possédons seulement l'avenant. Pouvez-vous nous remettre le plan de quartier de base (rapport, règlement et pièce graphique) ?	Etant donné que la surface du périmètre du concours, les calculs de densité et l'alignement dans le plan de quartier, ainsi que le programme des locaux ne correspondent pas au programme du concours, le jury ne juge pas opportun de transmettre ce document aux concurrents. La trace des volumes implantés dans le plan de quartier correspond au plan de l'Avenant (document h) et ne doit pas être respectée (voir chapitre 3.3 « Périmètre du concours _ Plan de Quartier »).
20	Dans le 2.17, document remis aux participants, en .h l'avenant plan de quartier_Fondation Domus_2018, pouvons-nous obtenir le plan de quartier de base ayant conduit à cet avenant ?	
21	Il y a une contradiction entre les schémas p21 et le PQ. Sur le PQ il y a une distance de 6m au bâtiment A et pas sur les schémas. Quelle règle s'applique ?	Comme indiqué dans le programme du concours (chapitre 3.3 « Périmètre du concours _ Plan de Quartier ») le PQ ne doit pas être respecté. Voir aussi réponse 19 + 20.
22	Dans le PQ et schémas p21, certaines limites sont majorées de 4m (4+8m). Pourquoi ?	Les « 4 m » tiennent compte de la construction voisine sur la limite de la parcelle (distance petites façades: 4 m) + la distance du nouveau volume de 2 niveaux (distance grandes façades: 8m); voir aussi réponses 5 + 6.
23	Une contiguïté est-elle possible avec le bâtiment A?	Oui
24	La zone orange du PQ, espace de stationnement et place de parc est-elle contraignante ? Son périmètre semble être défini par le projet dessiné et a donc un sens relatif vis-à-vis d'une nouvelle implantation.	Non, voir aussi réponse 19 - 21.
25	document H : Il y a-t-il bien une erreur en page 2 'Nouvelle surface de plancher possible = 4'226 - 1'416 ...' C'est bien de 4'260 en lieu de 4'226 qu'il s'agit ? Ou bien est-ce le total qui est faux ?	Oui, le calcul des surfaces de plancher de l'art. 5 de l'avenant (document h) se fait comme suit: $4'260 \text{ m}^2 - 1'416 \text{ m}^2 (\text{A}) - 218 \text{ m}^2 (\text{D}) = 2'626 \text{ m}^2$ Le total est juste.
26	Il y a limite d'hauteur? Est-t-il possible construire un étage de plus dans le bloque A? On doit suivre la toiture du bloque A? La toiture peut être plate?	Oui, hauteur max. = 13.0 m, forme de toiture: en pente ou plate (voir chapitre 3.3 « Périmètre du concours _ Plan de quartier »). Laissé à l'appréciation des concurrents.

### 3.4 Fonctionnalité, exploitation

27	Pourriez-vous décrire une journée type de résident au sein de la fondation ?	Pour le fonctionnement futur du Foyer : 07h15 à 09h30 lever et déjeuner libre en fonction du plan hebdomadaire de la personne 08h30 départ de la navette pour l'autre site (env. 15 à 20 personnes) 09h30 à 12h00 activités (ateliers d'intégration professionnelle et thérapeutiques), libre, tâches quotidiennes, soins personnels, 10h00 à 10h20 pause, 12h00 à 12h30 repas 12h45 reprise des activités, départ de la navette 15h00 à 15h20 pause, 17h00 fin activités 17h30 à 19h00 hygiène, douche, temps libre 19h00 à 19h30 repas 19h30 temps libre et coucher
----	--	--

28	Pourriez-vous décrire une journée type d'éducateur ?	<p>Pour le fonctionnement futur du Foyer :</p> <p>06h00 à 07h00 fonctionnement (aide au lever, urgence), traitement médical, accompagnement quotidien</p> <p>07h15 à 09h30 déjeuner, accompagnement repas, distribution des traitements, fonctionnement</p> <p>08h30 à 08h45 prise de service, transmissions avec le responsable Foyer et le team infirmier</p> <p>08h45 à 11h30 accompagnement quotidien</p> <p>11h30 à 12h30 repas, distribution des traitements</p> <p>12h30 à 13h30 accompagnement quotidien</p> <p>13h30 à 15h30 colloque selon plan horaire</p> <p>15h30 à 17h00 accompagnement quotidien</p> <p>17h00 à 19h00 accompagnement, repas, distribution des traitements</p> <p>19h30 à 20h30 accompagnement repas, traitement</p> <p>20h30 à 23h00 accompagnement</p> <p>23h00 à 06h00 veille passive et veille active, voir aussi réponse 29</p>
29	Comment fonctionne la fondation la nuit ? Qui est présent ? Quelles sécurités sont mises en places ?	<p>Pour le fonctionnement futur du Foyer :</p> <p>présence la nuit: 1 éducateur avec veille passive, qui peut dormir s'il n'y a pas d'urgence et qui peut être réveillé en cas de problème, ainsi que 1 ou 2 veilleurs actifs (infirmiers), qui restent réveillés durant toute la nuit et qui assurent la sécurité.</p>
30	Quelles sont les interactions entre les résidents et l'extérieur : 1. Comment sont gérées les sorties ? 2. Comment sont gérées les visites ?	<p>Sorties: Les personnes qui vivent à la Fondation sont adultes et, bien que sous mesures de curatelles, sont libres de leurs mouvements. Ils sont donc libres de sortir du Foyer le jour comme la nuit (ils doivent cependant s'annoncer pour des raisons de sécurité).</p> <p>Visites: Le Foyer est le lieu de vie des résidents (ils n'ont pas d'autre maison). Ils sont « chez eux ». Les visiteurs ont accès libre aux locaux communs. Les visites peuvent prendre un repas sur place, dans la future nouvelle cafétéria.</p>
Unités de vie		
31	Les unités de vie logements peuvent-elles avoir un accès secondaire direct depuis l'espace extérieure ? Le cas échéant, la surveillance ou le contrôle de présence des résidents requièrent-ils un accès unique depuis les espaces communs ?	<p>Oui, elles peuvent disposer d'un accès secondaire depuis l'espace extérieur.</p> <p>Non, pas de surveillance. Le concept est basé sur le respect des règles de vie et le respect mutuel.</p> <p>Voir aussi réponse 30.</p>
32	Pouvez-vous préciser la géométrie de l'espace du séjour à concevoir pour les personnes souffrantes du spectre de l'autisme ?	<p>Il n'est plus prévu d'accueillir des personnes présentant ce type de handicap.</p> <p>Laissé à l'appréciation des concurrents.</p>
33	Est-t-il possible de mettre des chambres dans le nouveau bâtiment?	Oui
Cafétéria   Salle polyvalente		
34	Étant donné la possibilité de compartimenter la salle polyvalente en 2 espaces, la cafétéria doit-elle pouvoir s'ouvrir sur ces deux espaces à la fois ?	Laissé à l'appréciation des concurrents.

### 3.6 Sécurité parasismique

35		Les conclusions du rapport sont ambiguës, car il est mentionné au chap. 10 Conclusions « Une intervention n'est pas requise » et fait référence aux chapitres 9.3 et 9.5 qui mentionnent « une intervention est vivement conseillée ». Pouvez-vous clarifier si une intervention est à prévoir ou non sur le bâtiment existant des unités de vie ?	Comme indiqué dans le programme du concours, l'étude parasismique indique une sécurité parasismique acceptable des murs de l'ouvrage vis-à-vis de leur résistance dans leur plan. Toutefois, au §9.3 et 9.5 du même document, des réserves sont émises notamment quant à la sécurité hors plan des murs (planchers en bois n'offrant pas d'effet diaphragme) et des interventions à ce sujet sont conseillées et probablement nécessaires et à prévoir.
36		Est-ce que vous disposez d'un rapport attestant de l'état de la structure du bâtiment occupant la parcelle 3357? Si oui, pouvez vous nous le communiquer?	Non

### 4 Programme des locaux

37		Pouvez-vous mentionner les locaux nécessitant de la lumière naturelle ou a contrario les locaux pouvant être borgnes ?	Les indications du SECO (Secrétariat d'État à l'économie), ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail doivent être respectées.
38		Pouvez-vous préciser les éléments du programme ne nécessitant pas de la lumière naturelle ?	Les locaux tels que dépôts   archives   économats, sanitaires   vestiaires   techniques ne nécessitent pas obligatoirement de l'éclairage naturel.
39	102	Pouvez-vous préciser la surface d'espace extérieur souhaitée en prolongement des espaces de jour ?	Une surface de 16 m <sup>2</sup> est souhaitée.
40	102	Les espaces extérieurs en prolongement des espaces de jour ne sont pas offerts à toutes les unités de vie existantes, souhaitez-vous en apporter pour chacune d'entre elles ?	Laissé à l'appréciation des concurrents.
41	201	Le hall d'entrée doit-il être équipé d'un sas pour le confort des résidents ?	Selon projet, laissé à l'appréciation des concurrents.
42	201	Le hall d'entrée doit-il être en liaison directe avec le local 501, bureau d'accueil ? Le cas échéant, le hall d'entrée doit-il contenir un espace de réception, d'attente ou d'accueil ?	Non
43	202	La cafétéria fonctionne-t-elle en self service ou avec un service à la table ? Souhaitez-vous une ligne de service et / ou une ligne de débarrassage ?	Un self-service est à prévoir. Les deux modes de faire doivent être possible.
44	204	Excepté la salle polyvalente, quels sont les autres locaux du groupe 200 à nécessiter une hauteur sous plafond de 5 m ?	Il n'y a pas d'autres locaux nécessitant cette hauteur (voir chapitre 3.4 « Fonctionnalité, exploitation _ hauteurs des locaux »).
45	204	Doit-on prévoir les locaux suivants : loges artistes, régie technique (ouverte ou fermée ?), scène, quai de déchargement ? Si oui, dans quelle surface ? En supplément de la surface de la salle polyvalente ou inclus à la surface de la salle ?	Non

46	204	Quel est le rapport de proportion souhaité pour le format de la salle polyvalente ? Par exemple 1x2, 2x3, 4x5, 1x1 (...) Respectivement quelles sont les largeurs et longueurs minimales à observer pour le bon fonctionnement de la salle ?	Laissé à l'appréciation des concurrents. Cette salle est destinée durant 5 jours par semaine pour les ateliers sport (p. ex. gymnastique, badminton). S'y déroule également les activités suivantes : atelier théâtre, formations, colloques (160 collaborateurs), soupers de fin d'année, conférences publiques, tables rondes publiques. Elle doit pouvoir accueillir 200 personnes assises et 160 personnes à table.
47	204	La salle polyvalente B01 est-elle à considérer en plus de la salle polyvalente POS 204 ou la 204 remplace la B01 ?	La salle polyvalente (pos. 204) remplace l'actuel « Espace Garance » (pos. B01), mais qui peut elle aussi être maintenue et transformée, selon projet (voir chapitre 3.4 « Fonctionnalité, exploitation _ Cafétéria   Salle polyvalente »). Le programme des locaux prévoit une seule salle polyvalente.
48	204	Confirmez-vous que la salle polyvalente (204) remplace la salle existante (B01)? En d'autres termes, doit-on prévoir deux salles polyvalente dans l'éventualité où la salle existante soit détruite?	
49	205	Le programme du dépôt peut-il être distribué en plusieurs locaux ?	Oui
50	500	Les locaux 500 Administration sont-ils en plus des locaux D ou ils les remplacent ?	Oui, ils s'ajoutent aux locaux existants (voir chapitre 3.4 « Fonctionnalité, exploitation _ Administration »).
51	B   C	Les locaux B01 à B05 ainsi que C01 C02 C03 sont mentionnés "peut être démoli" il doivent figurer parmi les locaux à replacer ou ne sont pas nécessaires?	Ces locaux sont compris dans le programme des locaux du concours (pos. 100 - 700) et ne doivent par conséquent pas être remplacés (voir chapitre 3.4 « Fonctionnalité, exploitation _ Programme des locaux »).
52	608	ascenseur : L'ascenseur existant ne respecte pas les normes handicapées notamment dans la largeur de passage à la porte (75 cm au lieu de 80 cm minimum) et de dimensions de la cabine (95 x 95 cm au lieu de 110x140 cm minimum). Dans ces conditions, le nouvel ascenseur doit-il desservir les unités de vie des logements existants ? Si oui, l'ascenseur existant peut-il être déconstruit ?	Les nouveaux locaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une bonne liaison entre toutes les unités de vie est indispensable (voir chapitre 3.4 « Fonctionnalité, exploitation _ Unités de vie »). Laissé à l'appréciation des concurrents.
53	803	accès livraison : Pouvez-vous préciser la dimension du véhicule de livraison (LxlxH) ainsi que le rayon de braquage ?	Véhicules de type camionnette pour livraisons courantes (env. 1 x par jour): L x l x H: 5.7m x 2.1m x 1.8m; Véhicules de type camion pour grandes livraisons (env. 1 x par semaine): L x l x H: 7.00m x 2.40m x 2.40m
54	803	accès livraison : Souhaitez-vous un quai de déchargement ou une plateforme de levage et un couvert extérieur pour la livraison de la cuisine d'une part, de la salle polyvalente d'autre part ?	Laissé à l'appréciation des concurrents.
55	804	terrasse-jardin: Pouvez-vous préciser la surface minimum souhaitée ? Cet espace doit-il être sécurisé pour les résidents (clôture ou fermeture) ?	Laissé à l'appréciation des concurrents. Est souhaitée une terrasse avec un espace récréatif le plus chaleureux possible et un jardin le plus grand possible avec espaces détente (pétanque, ping-pong, fauteuils d'extérieur, parasols ou autre). Certaines personnes, de par leur pathologie, ne quittent jamais l'institution et il est important de leur fournir la meilleure qualité de vie possible. Pas de sécurisation particulière nécessaire.
56	805	jardin privatif : Pouvez-vous préciser la surface minimum souhaitée ? Cet espace doit-il être sécurisé pour les résidents (clôture ou fermeture) ?	

57		Est-t-il possible couvrir la partie de jardin?	voir chapitre 4 « Programme des locaux » pos. 804
58	807	places de stationnement : Souhaitez-vous des places couvertes ou non couvertes ?	Il n'est pas nécessaire de couvrir les places de stationnement.
59	807	places de stationnement : Quel degré de confort selon norme VSS souhaitez-vous ?	Niveau de confort A, selon norme suisse SN 640 291a
60	807	places de stationnement : Le ratio recommandé pour les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite doit-il être augmenté ? Si oui, combien de places de stationnement pour personnes à mobilité réduites souhaitez-vous ?	Non
61	807	Un sous-sol est-il autorisé ? Si oui peut-on y mettre le parking ?	Oui N'est pas souhaité, l'enveloppe budgétaire restreinte, ainsi que la révision du nouveau RCCZ qui est en cours, et qui permettrait une majoration de l'indice, se montrent défavorables à une solution de ce type.
62	807	Le 25 places de parking prennent beaucoup de place, il ne reste presque plus rien de jardin. Est-t-il possible mettre les places de parc ailleurs?	Non, les 25 places de stationnement doivent se trouver dans le périmètre du concours.

#### Divers

63		Combien d'équipes participantes sont inscrites à ce jour ?	25 participants inscrits en date du 11.01.2019
64		Une étude de faisabilité a t'elle été faite ? Si oui pourrions nous en prendre connaissance ?	Aucune étude de faisabilité a été faite avec le périmètre du concours et le programme des locaux actuels (voir chapitre 1.4 « Clarifications préalables »).
65		La salle polyvalente (espace Garance) est en bon état. Quelle est la position de la fondation quant au maintien ou au remplacement de ce bâtiment?	N'est pas déterminant pour le concours.
66		Est-t-il possible excaver le bloque B? Combien d'étages ?	Oui. Laissé à l'appréciation des concurrents, néanmoins il faut observer les remarques dans les chapitre 1.5 « Coût cible » et 3.5 « Géologie ».
67		Il y a des restrictions concernant les matériaux à utiliser?	Non